



Mairie de BRESNAY

Salle Socioculturelle : Informations du 08 août 2025

Ce message pour vous informer des opérations déjà réalisées et à venir suite à l'incendie de notre salle socioculturelle.

Après l'incendie qui a détruit notre salle socioculturelle la nuit du 02 au 03 février dernier, divers travaux et expertises ont été entrepris après la déclaration du sinistre auprès de notre assureur.

Tout d'abord, un prestataire a procédé à l'enlèvement de tous les matériaux calcinés sortis à l'extérieur par les pompiers lors de leur intervention et a procédé au nettoyage du bâtiment voisin abritant la bibliothèque et la salle de réunion. Puis, un diagnostic a été effectué par un cabinet spécialisé dans la recherche d'amiante. La première partie de la construction, datant de 1975, a bien évidemment révélé la présence d'amiante dans différents matériaux.

Un expert nommé par GROUPAMA et un expert d'assuré mandaté par la commune ont écarté toute responsabilité de qui que ce soit et ont conclu à un problème électrique à l'origine du sinistre sans pouvoir définir la cause exacte vu l'état du bâtiment. Une analyse des décombres a permis de décider, si reconstruction, une démolition totale de la salle sans rien conserver de l'existant.

Puis vint le temps des estimations, à la demande de l'assurance. Un architecte, mandaté par la commune, a réalisé un descriptif complet dans le cadre d'une reconstruction à l'identique puis a fait estimer ces travaux par des entreprises représentant chaque corps d'état. Le montant de ces travaux a ensuite été soumis aux experts chargés de définir la vétusté. Le 31 juillet, lors d'une réunion réunissant experts, assureur et représentants de la commune, une convention fixant l'indemnité contractuelle a été signée.

L'indemnité allouée par l'assurance permet d'envisager la reconstruction de la salle socioculturelle mais n'assure pas son financement total. Vous savez, toutes et tous, que la commune de Bresnay a déjà lancé pour 2023 à 2025 un plan d'investissement dont vous voyez les premiers résultats : local multifonctionnel et aménagement parking, rénovations extérieures et intérieures de plusieurs logements et prochainement réhabilitation du garage de l'auberge. La reconstruction de notre salle socioculturelle, nouveau et énorme chantier qui s'impose à nous, ne sera possible qu'avec des aides financières de l'État et/ou de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département et de l'Intercommunalité.

Les opérations de désamiantage et de démolition seront réalisées prochainement. Opérations délicates soumises au contrôle d'un coordinateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) à cause de la présence d'amiante. A dire d'expert, rien ne pourra être récupéré dans la salle sachant que chaque objet est susceptible d'être pollué par l'amiante.

Dès aujourd'hui, un architecte a été sollicité afin de dresser un projet sommaire de cette construction avec, bien évidemment, un chiffrage des travaux aux normes actuelles. Une fois cette étude remise, le Conseil Municipal sera réuni pour débattre du projet.

Il conviendra ensuite :

- de solliciter les aides financières précitées,
- de passer un marché de Maîtrise d'œuvre,
- de faire toutes les études préalables (étude de sol, étude de structure, accessibilité, etc.),
- de solliciter un permis de construire, le délai d'instruction étant de 5 mois,
- de passer un appel d'offres auprès des entreprises,
- d'organiser et de planifier le financement,
- de réaliser les travaux.

Un délai minimum de 2 ans est nécessaire au déroulé de toutes ces étapes.

Votre maire, Alain CHERVIER